



Le Label Bas-Carbone

11/01/2023

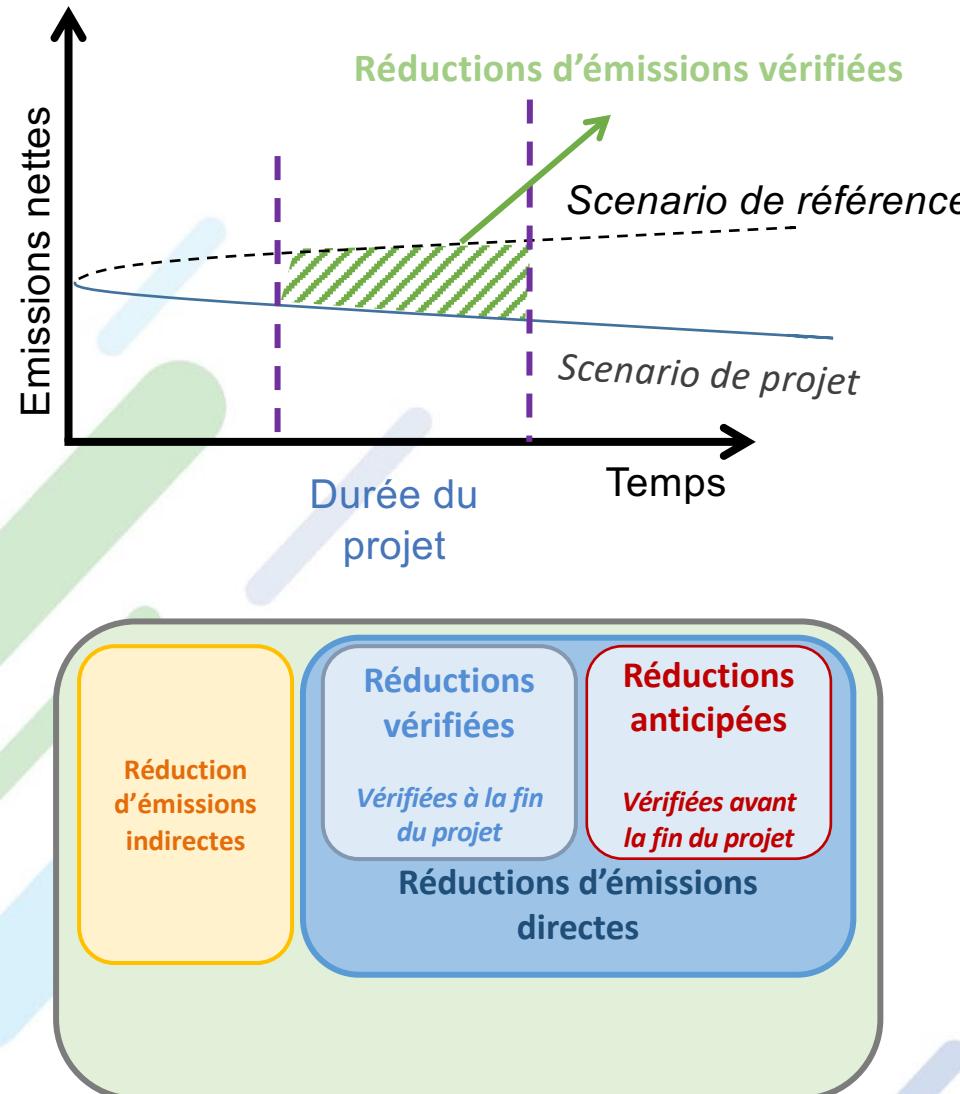
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT (DGEC)

Déroulé de l'échange

1. Rappel sur le fonctionnement du Label Bas Carbone
2. Etat des lieux des méthodes
3. Etat des lieux des projets labellisés en agricultures et en forêt
4. Focus sur la méthode Grandes Cultures

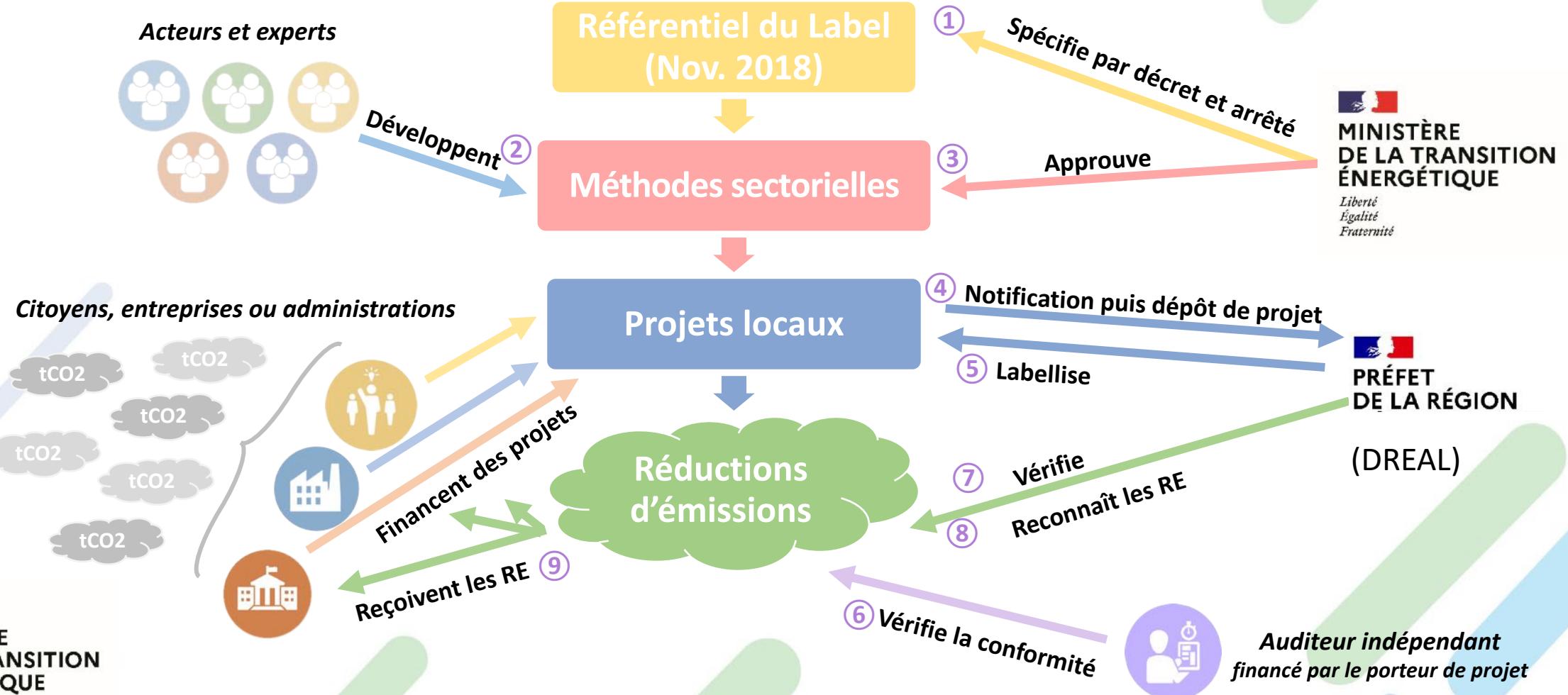
Questions-réponses

1. Rappel sur le fonctionnement du label



- Les projets labellisés bas carbone permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre (**tous GES**) par rapport à la **situation de référence**. L'**additionalité** doit être respectée, ainsi le projet doit aller au-delà :
 - Du scénario en l'absence de labellisation (i.e le scénario de référence)
 - Des exigences réglementaires et pratiques courantes
 - Des incitations fournies par d'autres instruments que le label
- Il peut consister à mettre en place des changements de pratiques, des nouvelles technologies, des changements de système, de comportements ou tout autre action permettant d'accélérer la transition bas carbone.
- Le terme **réductions d'émissions (RE)** désigne des quantités de gaz à effet de serre (GES) dont l'émission a été évitée ou des quantités de CO₂ séquestrées. On distingue 2 types de réductions d'émissions:
 - les **RE directes** : émissions générées par des sources couvertes par le périmètre du projet ou à la séquestration d'émissions par des puits sur ce périmètre.
 - les **RE indirectes** : production de l'énergie importée par les activités du projet ou les réductions d'émissions ayant lieu en amont ou en aval du projet (production de matière première, transport marchandise...).
- Pour bénéficier du label bas carbone, le projet doit se référer à une méthode approuvée par le ministère.

1. Rappel sur le fonctionnement du Label



❖ Le financement de projets est ouvert à tout type de financeurs (public ou privé, local ou étranger) mais les projets doivent impérativement être mis en place en France.

2. Les méthodes

Critères des méthodologies

Chaque méthode doit respecter des critères bien spécifiques :

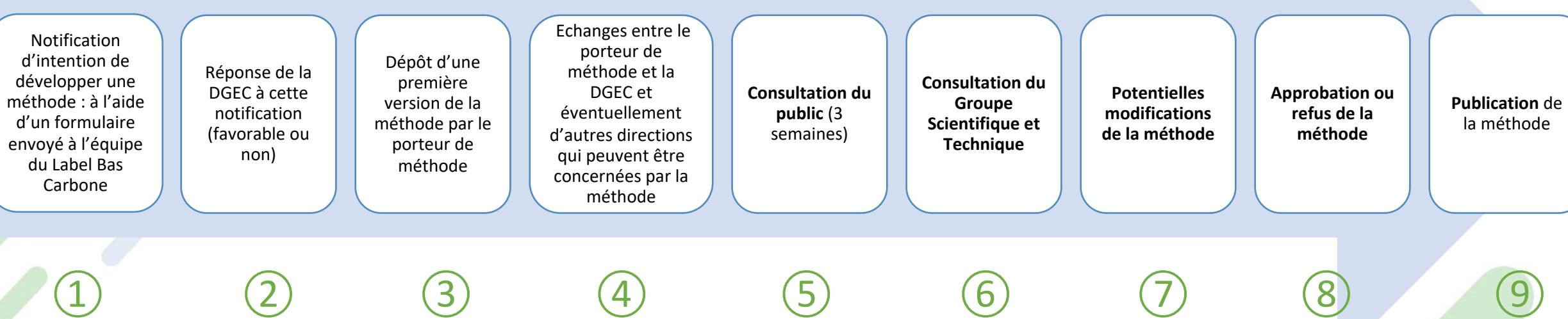


1. **Préciser les critères d'éligibilité** : quels critères doit respecter le porteur de projet pour pouvoir déposer un projet pour cette méthode (par exemple pour la méthode CarbonAgri : avoir un atelier bovin lait, respecter les apports d'azote de 170kg/ha...).
2. **Spécifier comment l'additionnalité** est démontrée : montrer en quoi le projet permet une réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à un scénario sans projet label bas carbone.
3. **Impact environnemental et évaluation des co-bénéfices** : La méthode doit indiquer la manière de prévenir d'éventuels impacts environnementaux ou socio-économiques qu'ils soient négatifs ou positifs. Ces enjeux peuvent être environnementaux (biodiversité, eau, sols, etc.), sociaux ou économiques (création d'emploi, dynamisme territorial, etc.)
4. **Déterminer les éventuels rabais**, en effet pour chaque méthode, afin de limiter les surestimation de réductions d'émissions, des rabais peuvent être appliqués notamment pour les risques de non permanence, c'est-à-dire le risque d'émissions de carbone imprévues : tempête, incendie, attaques sanitaires, dépérissement... Ils sont d'au moins 10%
5. **Déterminer la procédure de vérification des réductions d'émissions**, donc la procédure d'audit effectuée à la fin du projet.
6. **Spécifier la procédure de suivi** des différents indicateurs et des données à suivre, leur fréquence...



2. Les méthodes

Processus d'approbation des méthodes



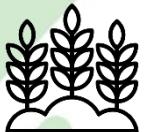
11 méthodes agricoles approuvées :

- **Forêt :**

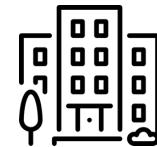


- Boisement
- Reboisement suite à des incendies, tempêtes ou maladies
- Balivage

- **Agriculture :**



- Plantation de vergers
- Gestion durable des haies
- CarbonAgri (élevage bovin)
- SOBAC (gestion des intrants)
- ECOMETHANE (alimentation bovine)
- Grandes Cultures



- **Bâtiments**
- Rénovation



- **Transports :**
- Tiers-lieux

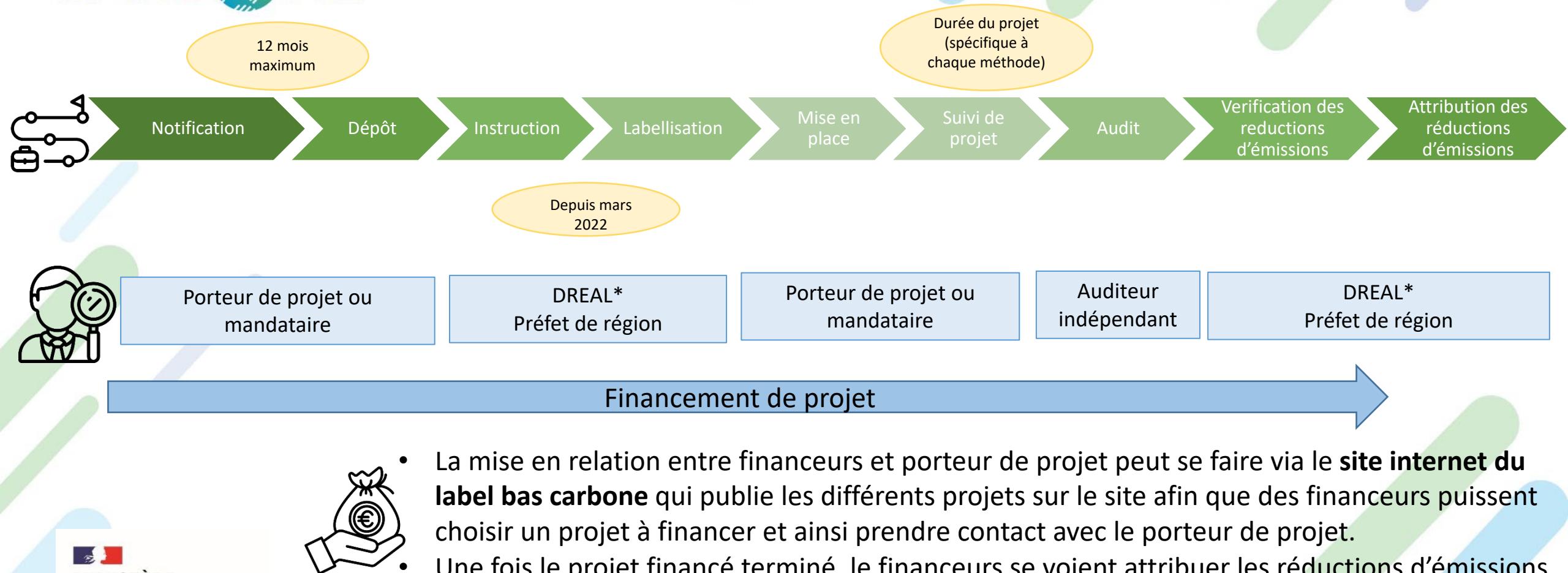
Des méthodes en révision ou en développement :



- Révision des méthodes forestières
- Révision de la méthode CarbonAgri
- Développement d'une méthode Porc.
- Mise à jour de la méthode Grandes Cultures.
- Développement d'une méthode sur les vignes ...

2. Les projets Label Bas Carbone

Vie d'un projet Label Bas Carbone

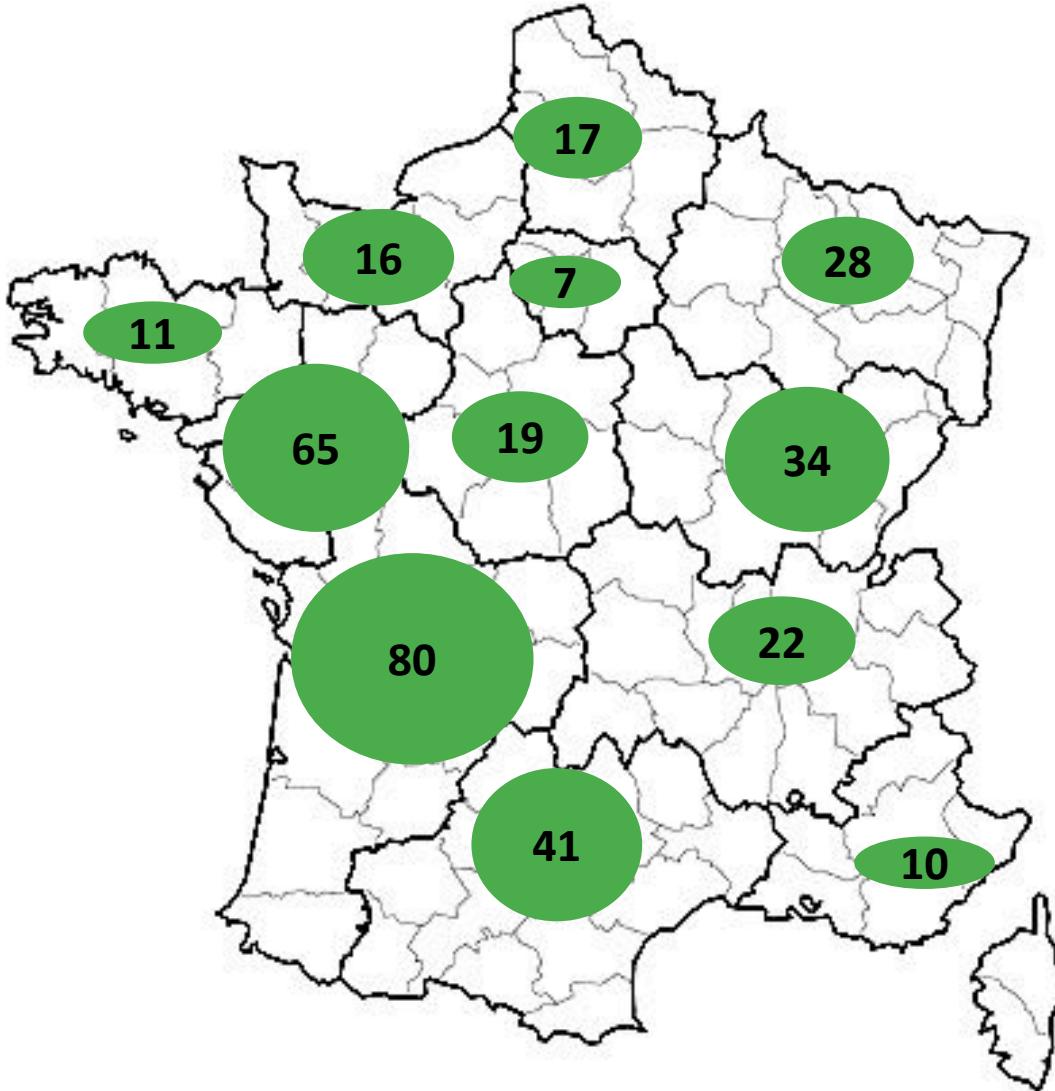


- La mise en relation entre financeurs et porteur de projet peut se faire via le **site internet du label bas carbone** qui publie les différents projets sur le site afin que des financeurs puissent choisir un projet à financer et ainsi prendre contact avec le porteur de projet.
- Une fois le projet financé terminé, le financeurs se voient attribuer les réductions d'émissions.
- Ces réductions d'émissions ne sont **pas cessibles**.

**351 projets labellisés
pour 1 394 250t_{eq}CO₂**

2. Les projets Label Bas Carbone

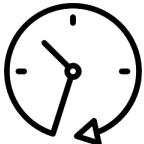
Etats des lieux des projets labellisés en agriculture et en forêt



Région	Nombre de projet
Nouvelle Aquitaine	80
Pays de la Loire	65
Occitanie	41
Bourgogne Franche Comté	34
Grand Est	28
Auvergne Rhône Alpes	22
Centre Val de Loire	19
Hauts-de-France	17
Normandie	16
Bretagne	11
PACA	10
Ile de France	7
France	1

NB : le projet France entière comprend un projet collectif réparti sur la France entière, ou alors des projets pour lesquels pour des raisons administratives, la région (dû aux anciens formulaires) n'a pas encore été attribuée.

LABEL BAS CARBONE 3. Focus sur la méthode Grandes Cultures



- **Promoteur de méthode** : Les instituts techniques du végétal – principalement Arvalis - et Agrosolutions
- **Porteur de projet** : Exploitations agricoles disposant d'un atelier de grandes cultures et qui souhaitent réduire leurs émissions de GES par la mise en place de leviers.
- **Durée du projet** : 5ans renouvelables
- **Lien vers la méthode** : <https://label-bas-carbone.ecologie.gouv.fr/la-methode-grandes-cultures>

3. Focus sur la méthode Grandes cultures

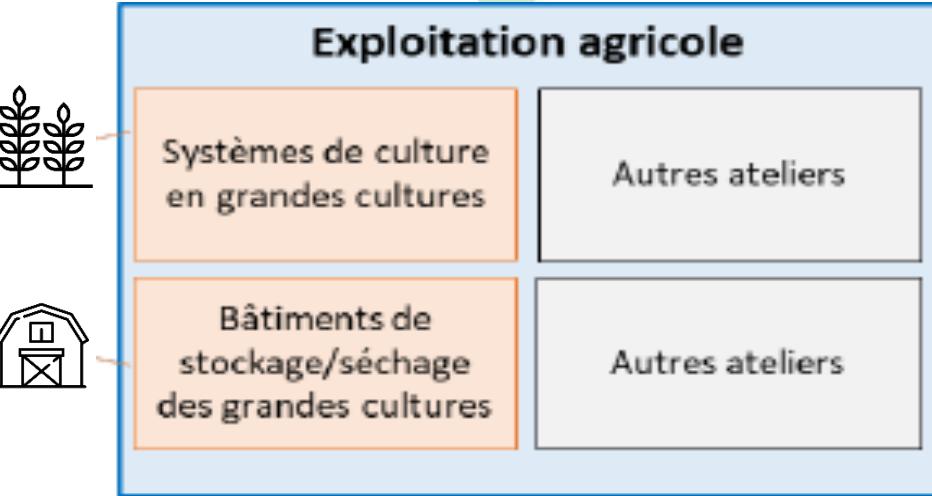
Périmètre de la méthode

- **Périmètre de la méthode Grandes Cultures**

- Systèmes de cultures en grandes cultures
- Bâtiments de stockage et de séchage des grandes cultures

- **Espèces concernées**

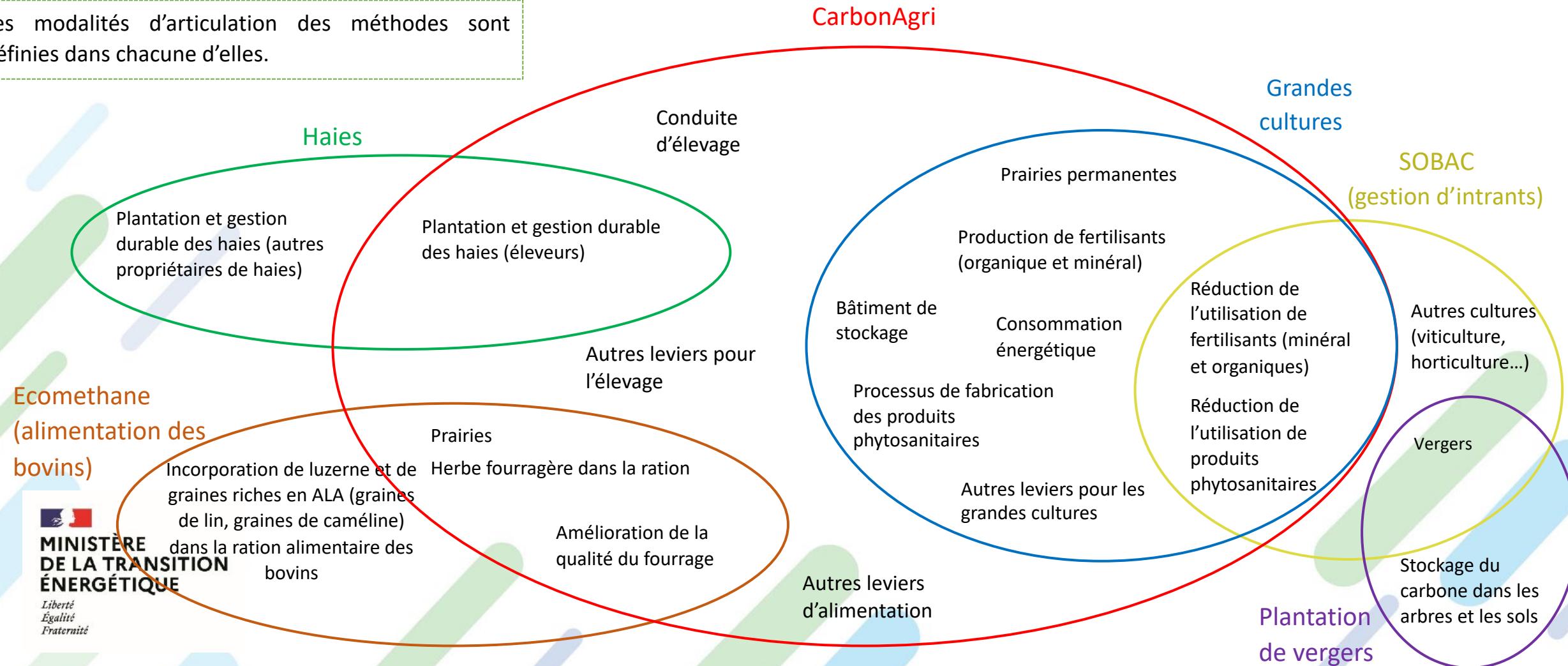
- céréales (blé tendre, blé dur, orge d'hiver, orge de printemps, maïs, sorgho...)
- oléagineux (colza, tournesol, lin oléagineux...)
- protéagineux et légumineuses à graines (soja, pois, féverole, lupin, lentille, pois chiche...)
- cultures fourragères assolées (prairie temporaire, luzerne...)
- cultures industrielles mécanisées (betterave, pomme-de-terre, lin fibre, chanvre fibre, légumes de plein champ...)
- production de semences et de plants



3. Focus sur la méthode Grandes cultures

Une méthode en lien avec les autres méthodes agricoles

Les modalités d'articulation des méthodes sont définies dans chacune d'elles.

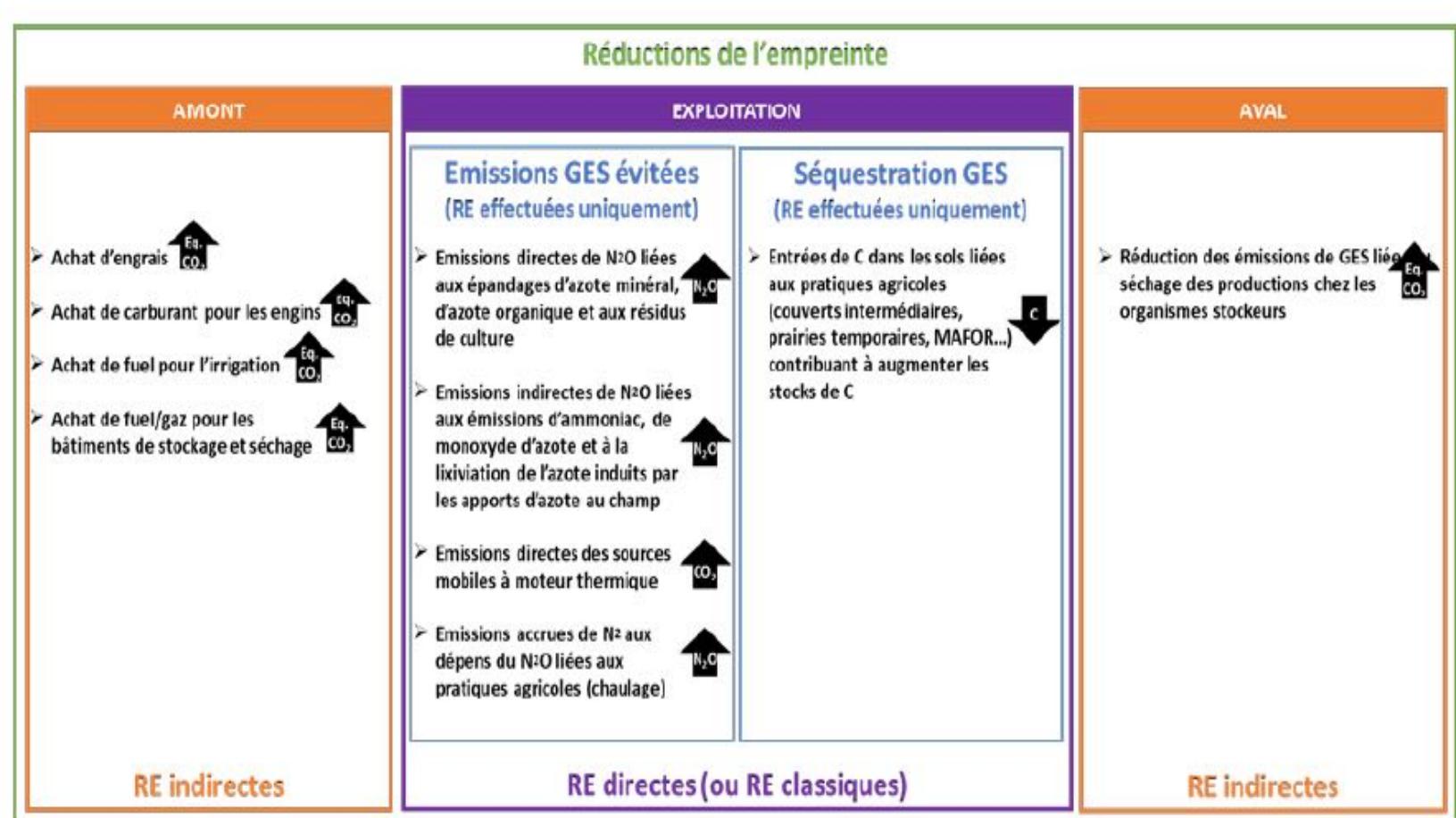


3. Focus sur la méthode Grandes Cultures

Les réductions d'émissions prises en compte dans la méthode

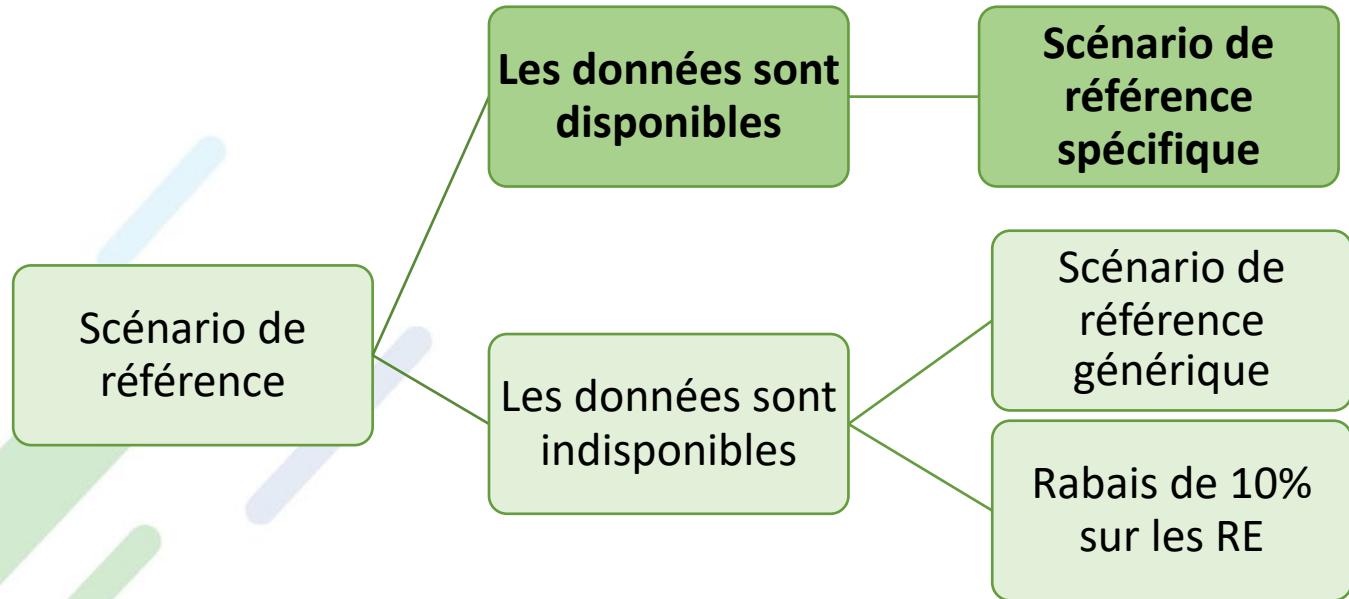
Les réductions d'émissions sont comptabilisées à l'échelle d'un système de culture.

La méthode Grandes Cultures ne couvre que des RE effectuées, car le risque de non permanence est trop important pour pouvoir couvrir des RE anticipées.



3. Focus sur la méthode Grandes Cultures

Scénario de référence



Le choix du type de scénario s'applique à toute l'exploitation et pour toutes les RE.

Scénario de référence :

- **Le scénario de référence spécifique** est privilégié. Il est basé sur la réalisation d'un diagnostic initial de chaque système de culture, lui-même établi à partir des pratiques culturelles moyennes des 3ans précédent le début du projet.
- **Le scénario de référence générique** est choisi en cas indisponibilité des données des 3 années pré-projet (installation, reprise, ...). Dans ce cas, on se base sur les données moyennes régionales en fonction du type de sol. Un rabais de 10% est utilisé. Lorsqu'il y a acquisition de terres au cours du projet, on utilise exceptionnellement sur ces parcelles une référence générique.

Scénario de projet : mise en place des leviers choisis.

3. Focus sur la méthode Grandes Cultures

Déroulé d'un projet grandes cultures

Scénario de référence spécifique

Diagnostic ayant lieu sur
1an afin d'établir le
scénario de projet

Mise en place et suivi du projet

N-3

N

N+5

Date de notification*

= date de début de comptabilisation des
réductions d'émissions

Fin du projet
Audit puis vérification
des réductions
d'émissions

* Les années sont comptées en **campagnes culturelles**, ainsi les projets de l'année N doivent tous être déposés avant le 1^{er} septembre de l'année N.

3. Focus sur la méthode Grandes Cultures

Etat des lieux des différents projets

Quelques chiffres :

- 1er projet labellisé en région Grand Est début janvier 2023
- 120 projets en construction

Des projets portés par :

SysFarm

STOCK

ReSoil



Des questions ?

Merci pour votre attention